

N° de réservation :

BULLETIN DE RESERVATION MAEVA - PIERRE & Vacances



IDENTITE

M. Mme Melle NOM : Prénom :

Adresse :

CP : VILLE : Tél. domicile :

Tél. portable : Entreprise adhérente :

Adresse mail :

VOS CHOIX (par ordre de préférence)

Si l'un des choix peut être satisfait il sera considéré comme « réservation ferme » et entraînera l'acceptation des conditions générales et particulières de vente.

DESTINATION	RESIDENCE	TYPOLOGIE	DATES DU SEJOUR					
			(Date d'arrivée / Date de départ)					
1 ^{er} choix			du	/	/	au	/	/
2 ^{ème} choix			du	/	/	au	/	/
3 ^{ème} choix			du	/	/	au	/	/
SOIT UN TOTAL DE : €								

NOM DES PARTICIPANTS AU SEJOUR (y compris le salarié)	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	SEXE	PROFESSION	NATIONALITE
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES PARTICIPANT AU SEJOUR :					

A JOINDRE A VOTRE RESERVATION

- Bulletin renseigné et signé (tout bulletin non signé vous sera retourné)
- Photocopie du dernier bulletin de salaire
- Règlement à l'ordre de l'APAS BTP

Je, soussigné(e) NOM Prénom, certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises à l'APAS BTP. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente ainsi que des conditions particulières de vente de l'APAS BTP et les avoir acceptées.

Date et signature (obligatoire) :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE



RESERVATION

Toute réservation se fera par l'envoi du bulletin d'inscription accompagné du règlement et de la copie du dernier bulletin de salaire. Toute réservation sera alors ferme et définitive, dans la limite des disponibilités, en termes de dates, de lieu de séjour et de configuration du site, au jour de la réservation.

Chaque réservation effectuée entraînera le débit automatique et immédiat du règlement.

PRIX

Le tarif de location s'entend par semaine, toutes taxes comprises (sauf taxes de séjour). Ces tarifs ne comprennent pas :

- la taxe de séjour, payable sur place, dont le tarif est variable selon les communes
- la caution à verser à l'arrivée et restituée au départ sous réserve d'inventaire
- les prestations non prévues payables sur place

PAIEMENT DU PRIX

La totalité du montant dû au titre de la location devra être versée au moment de la réservation à l'APAS BTP.

HEBERGEMENTS

Les unités d'hébergement mises à disposition des bénéficiaires seront accessibles aux horaires précisés dans les descriptifs des résidences joints aux documents de voyage.

Un règlement intérieur est affiché dans chaque unité d'hébergement ; chaque bénéficiaire devra en prendre connaissance et le respecter.

ANNULATION

Aucune demande d'annulation ne sera prise en compte par l'APAS BTP. Toute réservation sera ferme et définitive.